



Royaume du Maroc

Conférence en vue de faciliter
l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction
complète des essais nucléaires (Article XIV)

**Discours prononcé par S.E. Salaheddine Mezouar
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération**

New York, le 29 septembre 2015

Monsieur le Président,

1. Je voudrais tout d'abord féliciter le Japon et le Kazakhstan pour leur élection à la présidence de cette Conférence, et saluer les efforts de la Hongrie et de l'Indonésie depuis la conférence de 2013.
2. Je souhaite également exprimer l'appréciation du Maroc du travail de la Commission Préparatoire de l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires et remercier M. Lassina Zerbo pour ses efforts à la tête du Secrétariat Technique Provisoire de la Commission.

Monsieur le Président,

3. Le Royaume du Maroc, partie à la totalité des instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, est fermement engagé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires qui demeurent les seules armes de destruction massive à ne pas avoir été déclarées illégitimes à travers un instrument contraignant.
4. C'est dans cet esprit que le Maroc a été parmi les premiers pays à s'engager en faveur d'une interdiction des essais nucléaires et a contribué à la négociation et à l'adoption du CTBT en 1996.
5. Le Maroc a signé le Traité en 1996 et l'a ratifié en 2000, et a depuis contribué à tous les efforts visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité qui n'a que trop tardé. Notre engagement s'est également traduit par la présidence, conjointement avec la France, de la 6ème Conférence de l'Article XIV, et la coordination pendant deux années des efforts internationaux visant à accélérer la ratification du Traité pour faciliter son entrée en vigueur.

Monsieur le Président,

6. Les statistiques indiquent que, depuis 1945, il a été procédé à plus de 2000 essais nucléaires qui ont eu des conséquences considérables sur la vie et la santé d'êtres humains et sur l'environnement. Ces essais ont contribué à la mise au point et au perfectionnement d'armes nucléaires dont l'existence continue de menacer l'humanité.
7. La conclusion du TICEN en 1996 et la déclaration de moratoires sur les essais nucléaires a reflété une prise de conscience de la Communauté Internationale de la nécessité de mettre fin à ces essais et de préparer le terrain à un désarmement effectif en mettant fin au développement qualitatif des armes nucléaires.

8. Cependant, la réalisation de cet objectif demeure tributaire de l'entrée en vigueur du Traité et le parachèvement de son universalité. C'est là aussi l'objectif de la Journée internationale contre les essais nucléaires que nous avons commémorée fin août dernier.

Monsieur le Président,

9. Le Maroc attache une grande importance à cet instrument en tant qu'élément fondamental de l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement. Les 183 signatures dont 164 ratifications témoignent du large soutien politique dont jouit le Traité.
10. Hélas, son entrée en vigueur requiert la ratification par les pays de l'Annexe II qui ne l'ont pas encore fait, alors même que le régime de vérification requis par ce traité est quasiment prêt.
11. Ces pays, et notamment les puissances nucléaires, assument une responsabilité particulière. Leur ratification du Traité est cruciale pour la réalisation de son objectif, à savoir rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable. De même, son universalité renforcerait le régime de non-prolifération nucléaire et contribuerait à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.
12. Le Maroc est encouragé par les nouvelles ratifications intervenues depuis 2013 et souhaite que cet élan puisse produire l'effet nécessaire chez les autres pays visés à l'annexe II pour, qu'enfin, ces derniers puissent ratifier le Traité.

Je vous remercie.